

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 31 MARS 2026 – 19H30

Présidente : Floriane Beetschen (après élection)

Secrétaire : Alexandra Wainwright

Mme Beetschen, Vice-présidente du Conseil communal ouvre la séance à 19h31.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35 (après assermentation)
présents	23
excusés	9
absents non excusés	3

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement siéger.

2. Modification de l'ordre du jour

Le Préavis n° 02/2026 ayant été retiré par la Municipalité, la Vice-présidente propose de supprimer le point 6 de l'ordre du jour et d'avancer les points suivants.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 09.12.2025

Mme la Municipale Page énonce les différentes corrections à apporter au PV :

Page 2 :

Point 5 : Rapport des délégués :

Pour ENJEU

Mme Page n'étant pas déléguée du Conseil intercommunal d'ENJEU, elle propose d'ajouter : (en l'absence de Mme Guisolan).

Un budget de CHF 230'000 a été voté...

Pour Région Nyon

Mme Page informe que la Région...

Masterplan VTT : Présentation du projet le 27 novembre 2025 (au lieu de 2026)

SRGAZ : Le canton a mandaté Région de Nyon (au lieu de région Nyon)

Point 6 : Communications de la Municipalité :

Mme Laure Hauswirth

Page 3 :

M. Mondoux

Le PECC : des certificats énergétiques CECB+ ont été demandés.

Mme Page

Propose de reformuler ce paragraphe comme suit :

En octobre a eu lieu un bel évènement culturel avec 3 vernissages :

- Une œuvre d'art composée de croquis de Mme Ariane de Nyzankowsky-Koux.
- Une plaque décrivant le passage des Huguenots de Genève à Morges avec le sentier passant par Bursins.
- Un livre retraçant la création de la bannière brodée de notre église en 2012 avec ses quarante rosaces liées à l'histoire de Cluny.

Page 4 :

M. le Syndic Parmelin

Le 1er août a été organisé par la commune de Vinzel.

Point 8 : Divers et propositions individuelles

Mme Beetschen informe des traditionnelles fenêtres de l'Avent...

Il n'y a pas d'autres remarques.

Le PV est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

3. Assermentation

Le départ de M. Devalte ayant laissé une place vacante, M. Cherpillod, dernier suppléant pour cette législature, rejoint le Conseil communal. La Vice-présidente procède à son assermentation.

4. Élections

Le départ de M. Devalte a également laissé libre la Présidence du Conseil communal. Des élections sont donc nécessaires.

a) Élection à la Vice-Présidence du Conseil communal :

M. Patelli se propose à la Vice-présidence du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Patelli est élu Vice-président du Conseil communal par acclamation.

M. Patelli prend la direction de la séance pour le point b).

b) Élection à la Présidence du Conseil communal :

Mme Beetschen se propose à la Présidence du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Beetschen est élue Présidente du Conseil communal par acclamation.

c) Élection d'un membre de la Commission de gestion :

Selon le Règlement du Conseil communal, la Commission de gestion doit être composée de 5 membres, or actuellement, elle n'en compte que 4.

M. Meleddu se propose pour rejoindre cette commission.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Meleddu est élu membre de la Commission de gestion par acclamation.

Mme Beetschen informe, qu'en tant que Présidente du Conseil communal, elle a dû logiquement démissionner de la Commission règlement et statuts. Mais comme cette

commission n'aura plus à œuvrer d'ici la fin de la législature, il n'est pas nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

5. Préavis municipal n° 01/2026 Traitement et indemnités de la Municipalité dès le début de la législature 2026-2031

Mme Gunther, rapporteuse de la Commission des finances, lit le rapport de la commission.

Actuellement les indemnités de la Municipalité se trouvent dans une fourchette basse en comparaison avec celles perçues dans les communes du secteur. Les indemnités souhaitées seraient dans la moyenne des communes environnantes.

La commission propose au Conseil communal d'accepter le Préavis n° 01/2026 tel que présenté.

La Présidente lit les conclusions du Préavis municipal.

Elle ouvre la discussion.

M. Chabloz trouve que l'augmentation proposée est encore insuffisante par rapport au travail accompli. La Présidente lui demande s'il souhaite présenter un amendement. M. Chabloz ne le souhaite pas, mais espère que sa remarque sera entendue.

Il n'y a pas d'autres commentaires.

La Présidente passe au vote.

Le Préavis n° 01/2026 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 03/2026 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 30'400.- pour le remplacement de la chaudière à gaz du bâtiment Rue de l'Eglise 2-4

Mme Gunther, rapporteuse de la Commission des finances, lit le rapport de la commission.

Dans le cadre du PECC la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour l'établissement des rapports CECB pour les bâtiments loués. Le bâtiment, construit en 1900, est en classe énergétique F.

La Municipalité souhaite remplacer la chaudière actuelle par un modèle récent, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie.

Les travaux seraient financés par la trésorerie courante.

La commission propose d'accepter le Préavis n° 03/2026 tel que présenté.

M. Chabloz, rapporteur de la Commission construction et urbanisme, lit le rapport de la commission.

La commission estime judicieux de prévoir le changement de chaudière pour ce bâtiment et propose d'accepter le Préavis n° 03/2026 tel que présenté.

La Présidente lit les conclusions du Préavis municipal et ouvre la discussion.

Mme Guisolan regrette que la commune, qui devrait montrer l'exemple en matière d'énergies renouvelables, ne profite pas du remplacement prévu de la chaudière pour aller plus loin. Selon elle, il serait judicieux d'isoler correctement les bâtiments et de repenser entièrement le système de chauffage plutôt que de se limiter au simple changement d'une chaudière.

M. le Municipal Mondoux explique qu'il y a une certaine urgence à agir à cause de nouvelles normes qui vont entrer en vigueur cette année. Pour pouvoir remplacer le système de chauffage, il faudrait d'abord réfléchir à l'isolation du bâtiment. Certains éléments, comme les murs extérieurs, sont plus simples à traiter mais le bâtiment principal étant protégé, l'étude de son isolation demanderait trop de temps. Si ces travaux ne sont pas entrepris maintenant, il sera difficile, voire impossible, de remplacer le chauffage dans les délais imposés par les nouvelles règles. Cette démarche vise également à donner plus de temps pour une étude approfondie de l'isolation du bâtiment et les démarches y relatives.

Mme Guisolan prend note de la réponse qui ne la satisfait pas.

Mme Jemora demande s'il serait possible d'obtenir un délai supplémentaire pour remplacer le système de chauffage car il s'agit d'un bâtiment historique, afin de disposer de plus de temps pour étudier une solution d'isolation adaptée. Elle estime qu'il serait préférable de réaliser les travaux correctement en une seule fois et pense que le caractère patrimonial du bâtiment pourrait justifier ce délai.

M. Mondoux explique que si la loi entre en vigueur, obtenir l'autorisation définitive pourrait prendre beaucoup plus de temps (2, 3, voire 4 ans). Pendant cette période il sera difficile de modifier quoi que ce soit, ce qui pose un problème s'il faut effectuer des travaux. Trouver une solution en seulement 6 mois semble irréaliste. Actuellement, aucune autre proposition concrète n'est disponible, ce qui rend la situation compliquée.

M. le Syndic Parmelin précise qu'il n'y a pas de délai supplémentaire octroyé pour les bâtiments historiques.

M. Patelli comprend que l'espérance de vie du système de chauffage est actuellement de 5 ans. Il demande s'il serait possible de profiter de ces 5 ans pour envisager une autre solution. Il s'interroge sur le risque réel (si rien n'est fait) et demande ce qui se passerait en cas d'incident ou de complications et s'il serait alors encore possible d'intervenir ou de réparer le système de chauffage.

M. Mondoux informe que le brûleur pourra encore être changé mais pas la chaudière. Il explique qu'il n'est pas possible actuellement d'installer une pompe à chaleur car le bâtiment se trouve en classe F. Il faudrait que le bâtiment passe en classe E, ce qui nécessiterait une isolation complète du bâtiment et l'obtention d'une autorisation de travaux. On ne peut pas envisager de délai supplémentaire pour trouver une solution. Le remplacement doit donc se faire avant la fin de l'année et les seules options dans l'immédiat restent les chauffages traditionnels comme le gaz ou les pellets.

Mme Martin remarque que, sur le rapport de la Commission construction et urbanisme, il est indiqué que l'espérance de vie de la chaudière actuelle (datant de 2011) est estimée à 2035. En cas de remplacement de la chaudière actuelle, l'espérance de vie de la nouvelle chaudière est estimée à 2042-2046.

M. Mondoux explique que la durée de vie d'une chaudière est normalement d'environ 20 ans, soit 2031 pour la chaudière actuelle.

M. Chabloz remarque qu'il s'agit d'estimation de durée de vie et qu'on ne sait pas ce qui va se passer avec la nouvelle loi. On ne sait pas non plus ce qui va se passer entre le dicastère des bâtiments historiques et le département de l'énergie.

Il n'y a pas d'autres remarques. La Présidente passe au vote.

Le Préavis municipal n° 03/2026 est accepté à la majorité, 5 avis contraires, 1 abstention.

7. Préavis municipal n° 04/2026 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 26'000.- pour le remplacement de la chaudière à gaz du bâtiment du football club

Mme Gunther, rapporteuse de la Commission des finances, lit le rapport de la commission.

Un contrôle feu et sécurité des bâtiments communaux a attiré l'attention sur l'état d'installation du chauffage existant qui arrive potentiellement en fin de vie, ce qui implique un risque accru de panne et une augmentation des entretiens.

Dans un souci de cohérence de politique énergétique communale et compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, la Municipalité souhaite remplacer l'installation du chauffage à gaz.

La commission propose d'accepter le Préavis n° 04/2026 tel que présenté.

M. Chabloz, rapporteur de la Commission construction et urbanisme, lit le rapport de la commission.

La commission propose d'accepter le Préavis n° 04/2026 tel que présenté.

La Présidente lit les conclusions du Préavis municipal et ouvre la discussion.

Mme Guisolan a la même remarque que pour le préavis précédent et pense que pour ce bâtiment une pompe à chaleur serait envisageable. Elle préconise donc de passer tout de suite aux énergies renouvelables pour ce bâtiment.

M. Mondoux explique que la chaudière est en fin de vie car elle a plus de 20 ans, c'est pourquoi il faudra la changer prochainement. Si on devait mettre une pompe à chaleur cela prendrait trop de temps.

Mme Guisolan pense que pour l'installation d'une pompe à chaleur la commune pourrait bénéficier d'aides de l'État alors que pour le gaz il n'y en a pas.

M. Mondoux est d'avis que la solution actuelle, de garder le gaz, est la plus rationnelle en attendant de trouver une autre alternative.

M. Chabloz remarque que ce bâtiment n'est exploité que 7 à 8 mois par an. Il n'est donc pas sûr, en ce qui concerne l'efficacité ou la durée de vie, qu'une pompe à chaleur soit préférable au chauffage à gaz.

M. Mondoux compare le fonctionnement d'une pompe à chaleur et d'un chauffage à gaz dans la production d'eau chaude. Dans ce bâtiment, lié au football, on a besoin d'eau chaude rapidement et de manière ponctuelle. Or une pompe à chaleur nécessite un accumulateur (réservoir) pour préchauffer l'eau et en stocker une certaine quantité en permanence. Cela implique que l'eau doit être maintenue chaude, même quand le bâtiment n'est pas utilisé, ce qui est moins efficace et potentiellement plus coûteux. Le chauffage à gaz chauffe l'eau directement et très rapidement, sans avoir besoin d'accumulateur. Comme l'eau chaude n'est qu'occasionnellement nécessaire (matches, événements), le gaz semble donc plus adapté.

Mme Guisolan demande si une étude a été faite et si la question a été posée à un chauffagiste.

M. Mondoux confirme avoir fait appel à un chauffagiste. Il y a besoin d'un accumulateur pour une pompe à chaleur ou un chauffage à bois. Etant donné que le bâtiment n'est utilisé que

quelques mois par année et seulement quelques heures dans la journée il est d'avis que le chauffage à gaz (ou à mazout) est mieux adapté pour ce bâtiment.

M. Martin rappelle que la question du chauffage à bois à distance pour le village a été discutée. Il souligne que la crise climatique impose d'agir et que la Suisse s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Selon lui, les collectivités publiques doivent montrer l'exemple. Il note que certains habitants sont prêts à investir personnellement dans des équipements plus coûteux pour être plus écologiques, ce qui est positif, mais estime que la commune devrait être la première à s'engager. Il reconnaît que les solutions écologiques ne seront pas moins chères mais considère que la collectivité doit assumer cet effort pour l'avenir et pour les générations futures.

Il n'y a pas d'autres remarques. La Présidente passe au vote.

Le Préavis municipal n° 04/2026 est accepté à la majorité, 6 avis contraires, 1 abstention.

8. Préavis municipal n° 05/2026 Demande de crédit de CHF 168'000.- pour le renouvellement de l'éclairage public communal

Mme Gunther, rapporteuse de la Commission des finances, lit le rapport de la commission.

Le préavis propose de remplacer la quasi-totalité des luminaires existants (qui ne sont pas équipés d'ampoules à LED) par des éclairages à LED. L'économie d'énergie pourrait se monter à 84% environ.

Par ailleurs, la durée de vie des nouvelles ampoules est estimée à 20 ans contre 4-5 ans actuellement.

La commission propose d'accepter le Préavis n° 05/2026 tel que présenté

M. Chabloz, rapporteur de la Commission construction et urbanisme, lit les conclusions du rapport.

La commission propose d'accepter le Préavis n° 05/2026 tel que présenté.

Mme la Municipale Hauswirth communique un complément d'information sur la question de l'éclairage public. La Municipalité a eu des échanges très constructifs avec la Commission construction et urbanisme. Une suggestion a été faite d'étendre la « zone village » afin d'y installer le modèle « lanterne moderne » pour des raisons esthétiques. Après discussion et une visite sur place, la Municipalité estime que cette proposition est pertinente. Elle est donc prête à aller de l'avant avec ce changement pour certaines zones. Ce choix n'entraînerait pas de surcoût, les prix étant similaires.

La Présidente lit les conclusions du Préavis municipal et ouvre la discussion

En référence au rapport de la Commission construction et urbanisme, qui recommande de compléter l'éclairage public dans certains secteurs insuffisamment équipés, Mme Gunther souhaite que soit inscrite au procès-verbal de cette assemblée la proposition d'ajouter un éclairage public le long de la route de la Perrause, actuellement très sombre en soirée. Cette amélioration est jugée nécessaire pour renforcer la sécurité des habitants, notamment pour les villas situées en contrebas et en prévision de la construction de la future crèche dans cette zone.

Mme Hauswirth confirme que la Municipalité prend acte de cette suggestion.

Comme le prix des lanternes 2 et 3 est équivalent, Mme Martin suggère :

- 1) d'installer des lanternes traditionnelles au niveau du chemin des Jardins ;
- 2) d'éviter qu'un seul luminaire isolé d'un autre type soit placé au sud du chemin des Quatre-Pieds (angle chemin de Bourdouzan) ce qui créerait une incohérence visuelle. Le chemin des Quatre-Pieds se retrouverait avec 3 types de luminaires différents, notamment en arrivant sur la Grande-Rue où un autre modèle est utilisé ;
- 3) d'inclure le carrefour dans une approche plus cohérente, afin d'harmoniser l'éclairage.

Mme Hauswirth explique que les modifications proposées au projet d'éclairage ne peuvent pas être intégrées immédiatement, car :

- 1) le projet a déjà fait l'objet d'un appel d'offres et les procédures sont formalisées ;
- 2) toute modification nécessite de retravailler les plans avec le bureau Total Concept avant d'attribuer les travaux. Il faudra donc mettre à jour la commande avant de la transmettre à Romande Energie.

Mme Hauswirth précise que toutes les suggestions formulées en commission seront notées et étudiées au sein de la Municipalité. Ce sera ensuite à l'exécutif de décider quelles modifications seront retenues dans la commande finale. Elle remercie les Conseillers pour leurs propositions qui seront prises en compte.

Il n'y a pas d'autres remarques. La Présidente passe au vote.

Le Préavis n° 05/2026 est accepté à l'unanimité.

9. Communication des délégués aux associations intercommunales

APEC

M. Chabloz informe que la 1^{ère} pierre de la nouvelle station d'épuration (STEP) a été posée le vendredi 27 mars 2026.

ENJEU

Mme Guisolan informe qu'un Conseil intercommunal a eu lieu le 25 mars 2026. (Présentation en pièce jointe).

Une longue présentation a été faite sur l'état très dégradé de la piscine du Martinet à Rolle, construite en 1972.

La fermeture pour rénovation complète a été confirmée pour plusieurs raisons :

- 1) sécuritaires : le sous-sol est actuellement sécurisé par des étais ;
- 2) écologiques : la piscine perd 130'000 litres d'eau traitée par jour.
- 3) financières : les réparations ponctuelles ne suffisent plus.

Les travaux de rénovation complète débuteront cet été et devraient durer environ 1 année.

Acceptation de plusieurs préavis et crédits et d'un postulat :

- Crédit de 350'000 CHF pour la réfection de la toiture du bâtiment A du Martinet.
- Validation du règlement sur les transports scolaires.
- Crédit de 20'000 CHF pour remplacer les cuisinières à gaz de la salle d'économie familiale du bâtiment C du collège du Martinet.
- Entrée en matière acceptée concernant le Postulat de M. Rolf Keller & consort sur la gestion des installations sportives.

NYON REGION

Mme Martin donne lecture du rapport.

Le Conseil intercommunal de Nyon Région s'est réuni le 4 mars 2026.

- Approbation d'un crédit de 78'000 CHF pour créer une plateforme d'observation du territoire du Grand Genève, dans le cadre du plan de transition écologique. Objectif : fournir un outil de suivi et d'évaluation des politiques publiques pour améliorer la compréhension de l'évolution du territoire et la qualité des projets d'aménagement.
- Acceptation du Préavis fixant les indemnités des membres du bureau, des commissions du Conseil intercommunal et du Comité de Direction pour les années 2026 à 2031.
- Annonce de la mise en service du réseau de vélos en libre-service au 1^{er} avril 2026.
- Télé-Dôle - bâtiment d'accueil des Dappes :
Fin de chantier prévue fin mars 2026 ;
Remise des locaux à l'exploitant prévue le 1^{er} juin 2026.

Mme la Municipale Page donne quelques compléments d'information :

- Le Masterplan VTT pour le Jura est en cours de réalisation. Il s'agit d'un long processus mais il suit son cours.
- Télé-Dôle : le Conseil communal de Prangins (qui ne fait plus partie de la Région de Nyon) a validé le même financement que les autres communes, qui est de 29 CHF par habitant.
- Le nouveau réseau de vélos en libre-service a été retardé. Lancement prévu le 20 avril 2026. Inauguration du réseau le 21 avril 2026 avec le nouveau prestataire. Le retard vient d'un problème avec l'institution partenaire de réinsertion ou d'utilité publique (Polyval) prévue pour la maintenance et l'entretien.
- La Région propose des avantages loisirs pour ceux qui viennent en transport public.
- L'action « Fleuris ton gazon » permettait de commander des graines pour fleurir son gazon.

Mme Page conseille de consulter régulièrement les informations de la Région pour suivre les actions en cours.

10. Communication de la Municipalité

M. le Syndic Parmelin

- Le plan d'affectation communal (PACom) a été accepté par le canton. Possibilité de recours.
- En ce qui concerne le scarabée japonais, il est reconnu comme organisme de quarantaine. Cet insecte très vorace s'attaque à plus de 400 espèces de plantes (vignes, fruits, cultures) et menace gravement l'agriculture.

Mesures à prendre pour les zones à foyer : Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, ne plus arroser les pelouses. Les platebandes, le jardin et le potager peuvent continuer à être arrosés.

En ce qui concerne les déchets verts, ils ne pourront plus être apportés à la déchetterie de Vinzel. Bursins va aménager une parcelle pour les déchets verts des habitants de la

commune près du local de la voirie/terrain de pétanque. Les branchages devront être broyés. Il ne faudra pas mélanger le gazon et les branchages.

En ce qui concerne les déplacements de terre (chantier), la terre ne pourra plus être sortie des foyers d'infestation. Se renseigner auprès de la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) car il peut y avoir des dérogations. Le Canton et la Confédération travaillent pour maîtriser le scarabée japonais.

- M. Yvan Guillemain, employé communal, va prendre une retraite anticipée et arrêtera de travailler à la fin du mois d'août 2026.
- Mme Agnès Chiovini, secrétaire communale, a trouvé un nouveau challenge dans sa commune du Chenit. M. le Syndic la félicite mais regrette son départ à la fin du mois de juin 2026. Agnès travaille à Bursins depuis 20 ans. C'est une personne attachante et efficace dans son travail.

M. le Municipal Mondoux

En 2024, 3 préavis concernant des panneaux photovoltaïques avaient été votés. Ils ont tous été bouclés cette année.

- Préavis n° 05/2024 - Salle communale :
Montant du Préavis : CHF 88'900.-
Coût effectif des travaux : CHF 92'398.-
La différence est due à l'obligation d'ajouter des barres de sécurité autour du bâtiment qui n'étaient pas prévues.
Coût final, subventions déduites : CHF 77'172.-
- Préavis n° 06/2024 - Boulangerie :
Montant du Préavis : CHF 63'400.-
Coût effectif des travaux : CHF 62'812.-
Coût final, subventions déduites : CHF 51'697.-
- Préavis n° 07/2024 - Bâtiment Volg :
Montant du Préavis : CHF 67'700.-
Coût effectif des travaux : CHF 64'762.-
Coût final, subventions déduites : CHF 53'476.-

Communauté d'autoconsommation

Après l'installation des panneaux photovoltaïques, une communauté d'autoconsommation a été créée pour les 3 bâtiments. Elle a été mise en service entre mi-mars et fin avril 2025, selon l'avancement des travaux.

Tarifs de reprise par la Romande Energie :

2025 : 10ct/kWh

2026 : entre 4.21ct et 6ct/kWh

Le prix du kWh facturé correspond au prix moyen facturé par la Romande Energie diminué de 20% (prix de revente moyen = 22ct/kWh).

Revenus et économies 2025 :

Total des ventes d'électricité : 13'140 CHF (Romande Energie + Communauté d'autoconsommation)

Économie supplémentaire pour les locaux communaux: 2'230 CHF

Bilan global estimé : env. 15'000 CHF

Production et consommation d'énergie solaire par bâtiment

- Soleil 1 - Grande Salle

Production : 39,9 MWh
65% autoconsommés
35% revendus à la Romande Energie

Consommation totale : 65,8 MWh
39% couverts par les panneaux solaires
61% couverts par la Romande Energie

- Soleil 2 – Volg

Production : 27 MWh
73% autoconsommés
27% revendus à la Romande Energie

Consommation totale : 51,7 MWh
39% couverts par les panneaux solaires
61% couverts par la Romande Energie

- Soleil 3 – Boulangerie/Tea Room

Production : 25MWh
92% autoconsommés
8% revendus à la Romande Energie

Consommation totale : 141 MWh
16% couverts par les panneaux solaires
84% couverts par la Romande Energie

La raison de cette différence : le four de la boulangerie est très énergivore et la boulangerie a un contrat spécial avec la Romande Energie pour cette consommation.

Contrôles de vitesse

- Année 2025 (Grand-Rue et Rue de l'Église)
5 contrôles effectués par la gendarmerie (entre 6h30 et 16h30)
2'420 véhicules contrôlés.
37 véhicules dénoncés.
- Année 2026 (Grand-Rue)
3 contrôles effectués par la gendarmerie (entre 11h00 et 19h25)
1'989 véhicules contrôlés
3 dénonciations.

Dernier contrôle le 25 février 2026
1'460 véhicules contrôlés
1 seul véhicule dénoncé : taux d'infraction = 0.07%.
Comparaison cantonale sur la même période : taux d'infraction = 2.43%.

Conclusion concernant la limitation de vitesse à 30km/h : les conducteurs se sont adaptés aux limitations. La vitesse a nettement diminué.

11. Communication du Bureau

La Présidente rappelle quelques dates :

Mardi 23 juin 2026 à 19h30 : dernière séance de la législature, suivie d'un apéritif.

Pour les membres qui poursuivent dans la prochaine législature :

Mercredi 17 juin 2026 à 20h00 : séance d'assermentation. Une convocation officielle sera envoyée prochainement.

Jeudi 4 juin à 19h00 : séance de préparation informelle. Cette séance n'est pas une séance du Conseil communal mais elle sert à organiser la répartition au sein des commissions et du bureau avant l'assermentation. La participation est fortement recommandée.

12. Divers et propositions individuelles

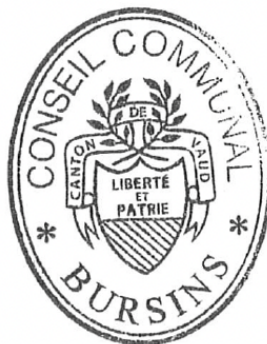
Mme Jemora souhaite transmettre les remerciements de citoyens extérieurs au Conseil communal pour l'excellente organisation de la réception de M. Guy Parmelin, Président de la Confédération. L'événement a été très apprécié, n'a eu que des retours positifs et a été vécu comme un privilège par les habitants de la commune. Elle tient donc à exprimer sa gratitude pour cette réussite.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20h50.

Elle remercie toutes et tous pour le travail accompli et donne rendez-vous au mois de juin.

Bursins, le 31 mars 2026

La Présidente



La Secrétaire

